

A.WEAR  
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros  
Siège social 128, rue la Boétie immeuble D – 75008 PARIS  
RCS PARIS 953 236 395

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le 03 Mars 2026 à 12 Heures,

L'associé unique de la société A.WEAR, Société par actions simplifiée à associé unique a décidé en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sur convocation de la présidence des résolutions suivantes :

L'assemblée est présidée par Monsieur EL MAJRI Mehdi, président.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Augmentation du capital social
- Modification et mise à jour des statuts
- Pouvoir à conférer

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres le texte des résolutions proposées ont été adressé à l'associé unique et tenu à sa disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président déclare la discussion ouverte.

RESOLUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire décide l'augmentation du capital social qui passe de Mille Euros (1 000 €) pour être porter à Vingt Mille Euros (20 000 €) par l'incorporation du compte courant associé de Monsieur EL MAJRI Mehdi, associé unique dont notamment la somme de Dix Neuf Mille Euros (19 000 €).

De ce fait l'assemblée Générale Extraordinaire décide l'augmentation de la valeur nominale de l'action qui passe d'Un Euro (1 €) l'action pour être porter à Vingt Euros (20 €) l'action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire décide la modification et la mise à jour des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## RESOLUTION

L'assemblée Générale donne pouvoir au président ou à tout porteur d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités modificatives au registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tous ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal, qui a été signé par la présidence associé unique présent après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

Monsieur EL MAJRI Mehdi

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME

03/03/2026

